



**HAL**  
open science

## Robespierre chez Machiavel ?

Lucien Jaume

► **To cite this version:**

Lucien Jaume. Robespierre chez Machiavel?. *Lo Sguardo | Rivista di Filosofia Online*, 2013, 3 (13), pp.219 - 230. hal-01025070

**HAL Id: hal-01025070**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01025070v1>**

Submitted on 17 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Articoli/9

## **Robespierre chez Machiavel?**

### **Le culte de l'Être suprême et le «retour aux principes»**

di Lucien Jaume

---

Articolo sottoposto a peer review. Ricevuto il 09/09/13. Accettato il 22/09/13

Can we compare Robespierre's and Machiavelli's thinking? Robespierre himself spoke in various occasions of Machiavelli as a model for tyranny, despotism, evil in ethics and politics - just the contrary for the conduct he praised during the French Revolution. Nevertheless, some aspects of the Robespierist discourse (especially during the spring of 1794) can evoke Machiavelli: the "return to basic principles" is a necessity for the collective salvation, the worship of "l'Être Suprême" is essential in the life of a Republic (a "virtuous republic" according to Maximilien Robespierre). Concerning this point, civic religion, Robespierre knew very well the page by Jean-Jacques Rousseau, and the quotation made by him of Machiavelli's *Discorsi*. So, it can be fruitful to give an interpretation of the famous cult celebrating the Supreme Being and the immortality of the soul, in the French context as much as in the Machiavellian perspective.

\*\*\*

«Ils m'appellent tyran...Si je l'étais, ils ramperaient  
à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais  
le droit de commettre tous les crimes»

Robespierre, *Dernier discours*, le 8 thermidor an II

En vertu de sa légende noire, Machiavel pouvait être tenu pour un véritable repoussoir par les acteurs de la Révolution française (1789-1799). Ce fut effectivement le cas chez Robespierre qui a cité plusieurs fois l'auteur du *Prince* comme l'exacte antithèse du processus de moralisation opéré par la révolution montagnarde de l'an II<sup>1</sup>. La bonne référence à ses yeux était Jean-Jacques Rousseau, «ce philosophe formé par le malheur» (aux Jacobins), ce «précepteur du genre humain» (discours du 18 floréal an

---

<sup>1</sup> Ainsi dans le discours du 18 floréal an II consacré à l'instauration du culte de l'Être suprême, il présente le «machiavélisme» comme réalisé en Angleterre du fait de la corruption régnante, et comme l'antithèse de la «probité» en tant que vertu des républicains français. Nous citons d'après l'édition: Robespierre, *Textes choisis*, 3 vol., éd. par J. Poperen, Paris 1974. Citation: t. III, p. 160-161. Nous ajouterons la référence aux *Œuvres* de Robespierre, notamment d'après le tome X («Discours», 21 juillet 1793-27 juillet 1794), Paris 1967.

II), qui usait d'une «éloquence mâle et probe» pour faire aimer la vertu<sup>2</sup>. Selon Robespierre et Saint-Just, la *probité* est le témoignage visible de la vertu: elle implique la transparence des actes, la justesse de l'intention, la responsabilité assumée devant tous. Tandis que les «ennemis du peuple» s'avancent masqués, l'homme probe ne dissimule pas: «Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force du terme»<sup>3</sup>. Le machiavélisme constitue la négation de cet *ethos* politico-moral.

Paradoxalement, le discours robespierriste, principalement dans la période du printemps 1793 et jusqu'à l'été 1794, présente des tonalités machiavéliennes importantes, soit de façon directe (en relation avec les *Discorsi*) soit à travers la médiation de Rousseau lecteur de Machiavel<sup>4</sup>. Deux thèmes illustrent cette convergence remarquable: d'une part le «retour aux principes» selon Machiavel et le «gouvernement au nom des principes» chez Robespierre, d'autre part la nécessité pour la cité bien gouvernée de reconnaître l'existence de l'Être suprême.

Concernant l'appel aux principes, et l'injonction d'agir en conformité avec eux, Robespierre prolonge une tournure d'esprit de toute la Révolution depuis le printemps 1789 qui a considéré, par exemple, que les Droits de l'homme sont aisés à connaître et faciles et appliquer; dans l'idéologie révolutionnaire, qui institue le droit naturel comme base de légitimité, «il suffit de» suivre les principes, tout devient simple. On le verra à propos du Préambule de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Cependant, Robespierre accentue dramatiquement cette référence aux principes, du fait de leur mise au service de la Terreur et du Gouvernement révolutionnaire<sup>5</sup>. Il s'agit pour lui, dans les grands discours à tournure philosophique de l'hiver 1793 et du printemps 1794, de fonder la Terreur comme un principe de gouvernement, découlant lui-même du principe de la démocratie.

Machiavel, de son côté, insiste longuement sur la nécessité d'opérer périodiquement une véritable révolution<sup>6</sup> «en ramenant le gouvernement à ses principes»<sup>7</sup>. Il considère que la même règle s'applique à la religion: la

<sup>2</sup> Discours du 18 floréal, éd. Poperen, p. 171, *Œuvres de Robespierre*, t. X, p. 455. Voir notre étude «Le jacobinisme et Jean-Jacques Rousseau», colloque de Montréal, 25-28 mai 1989, publié dans *Jean-Jacques Rousseau et la Révolution*, sous dir. J. Roy: <http://rousseauasociation.ish-lyon.cnrs.fr/publications/TOC/PL3/PL3-Jaume-pdf>.

<sup>3</sup> Discours du 18 floréal, éd. Poperen, p. 180. *Œuvres*, t. X, p. 462.

<sup>4</sup> On se référera surtout au livre III, chap. 1, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, dans l'édition par Claude Lefort, traduction de Toussaint Guiraudet, Paris 1980, comparé au texte italien, *Discorsi sopra la prima decada di Tito Livio*, a cura di Gennaro Sasso, Milano 1984. Pour Rousseau: *Du contrat social*, principalement au livre II, chap. 7 (sur le législateur).

<sup>5</sup> Ce dernier connaît des prémices depuis le printemps 1793, mais est fondé par le décret Billaud-Varenne du 4 décembre 1793 (14 frimaire an II).

<sup>6</sup> En prenant le terme dans son sens primitif (le retour de et le retour à, par cycles successifs) - un sens qui hante le personnel révolutionnaire en France. De là l'idée de «régénération» entendue comme, à la fois, un retour à (l'homme naturel) et une seconde naissance qui créerait de la nouveauté. Cette ambiguïté fait l'objet de notre nouvel ouvrage à paraître sur «La Révolution française et la promesse de régénération» (2014).

<sup>7</sup> *Discours*, éd. cit., III, 1, p. 247. «Questo ritiramento delle repubbliche verso il loro principio» (*Discorsi*, p. 463 et passim).

renouveler c'est la ramener aux principes fondateurs. En outre, Machiavel écrit que ce recours à la religion permet aux gouvernants de «mantenere una civiltà»<sup>8</sup>. Dans la traduction par Guiraudet (qui a connu la Révolution en France), on voit Machiavel s'exclamer: «Malheur à l'État où la crainte de l'Être suprême n'existe pas!»<sup>9</sup>. C'est littéralement ce que dit Robespierre dans de longues tirades, le 18 floréal, contre l'athéisme, antisocial, antinational, antirépublicain. D'ailleurs, si Robespierre n'avait pas connu ce passage des *Discorsi*, il l'aurait découvert, cité par Rousseau, dans le *Contrat social* (II, 7).

En résumé, Robespierre nous apparaît comme proche des conseils donnés aux républicains par Machiavel: le recours, qui est aussi un retour, aux principes, est indispensable; de même pour la divinité, garante suprême des principes. Il *suffit* d'écouter les principes, dans un cœur probe, pour démasquer les ennemis du peuple et pour mener une politique juste. Mais ce «il suffit» ne suffit guère: car les masques renaissent toujours, les «factions» prolifèrent de plus belle, et Robespierre confesse ses doutes et sa lassitude à la veille du 9 thermidor. La politique si aisée des droits de l'homme, puis de la Terreur fondée en principe, s'avère une impasse. Il convient de s'interroger sur ce moment paroxystique de l'idéologie révolutionnaire sous sa forme robespierriste; moment où, en même temps, Robespierre redit la puissance des principes et avoue leur inefficacité pour établir la «République vertueuse» (selon sa propre expression)<sup>10</sup>.

On rencontre donc la question de la valeur du conseil donné par Machiavel: le renouvellement purificateur qui ramène aux principes est-il un acte périlleux, trop périlleux pour celui qui l'entreprend? Ou est-ce l'acception que Robespierre donne à cette formule qui explique l'échec de l'Incorruptible? On ne traitera pas ici la question avec les moyens de l'historiographie; dans le cadre de cet article, il s'agit de s'interroger sur les effets et la cohérence de la position robespierriste, par l'analyse du discours et en recourant à la pensée philosophique.

On examinera tout d'abord les développements de l'appel aux principes de la part du leader jacobin, puis on déterminera la portée stratégique du discours du 18 floréal, à un moment où les factions ayant été vaincues, la Terreur s'accélère pourtant. On essayera, finalement, de mesurer l'écart qui sépare Robespierre de Machiavel, alors que tous deux sont favorables au héros de grande vertu censé illustrer le renouveau de la cité.

---

<sup>8</sup> *Discorsi*, I, 11 («De la religione de' Romani»), p. 91-92. Guiraudet traduit par: «le soutien le plus nécessaire et le plus assuré de la société civile» (p. 63).

<sup>9</sup> *Discours*, p. 65. La formulation de Machiavel est en fait moins énergique (ed. cit. p. 93), mais le sens est le même.

<sup>10</sup> «Tout s'est ligué contre moi et contre ceux qui avaient les mêmes principes. [...] Ma raison, non mon cœur, est sur le point de douter de cette République vertueuse dont je m'étais tracé le plan» (Discours du 8 thermidor an II, 26 juillet 1794, dans Robespierre, *Œuvres*, t. X, p. 566).

### Politique de Robespierre: le rappel aux principes

Il est bien connu que, depuis l'Assemblée constituante et les premiers jours de la Révolution, Robespierre a affirmé fonder sur des principes sa conduite politique et ses interventions en public. Nombre de ses discours commencent, en substance ou de façon explicite, par «Revenons aux principes»<sup>11</sup>. Outre le bénéfice de prestige (théorique et philosophique) que cette démarche d'expression pouvait lui donner (Robespierre savait que le sous-titre du *Contrat social* est «Principes du droit politique»), le recours aux principes constituait une tentative pour gérer l'une des grandes anxiétés de tout le personnel révolutionnaire: l'apparition de formes de *leadership* avant la lettre, l'incarnation du pouvoir ou plutôt de certaines valeurs dans un individu, la «popularité» - selon un terme maintes fois utilisé sous la Révolution et qui était ressenti comme un véritable péril<sup>12</sup>. Dans la société d'égalité, au regard de la jalousie démocratique - comme eût dit Tocqueville, il ne devait pas y avoir d'individu «idole du peuple». On constate que plus Robespierre se rapproche de la prise du pouvoir, notamment après l'élimination de la Gironde au 2 juin 1793, puis l'entrée au Comité de salut public (juillet 1793), plus il cherche à se disculper de l'accusation de tyrannie personnelle; cette attitude défensive et ces plaidoyers *pro domo* tablent sur la fécondité des Principes. C'est encore vrai au soir du 8 thermidor, précédant la chute brutale:

Quel est le tyran qui me protège? Quelle est la faction à qui j'appartiens? C'est vous-mêmes. Quelle est cette faction qui, depuis le commencement de la révolution, a terrassé les factions, a fait disparaître tant de traîtres accrédités? C'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes<sup>13</sup>

Le deuxième avantage attendu du recours/retour aux principes, c'est l'apparence d'universalité qu'un tel usage entretient, donnant notamment à chaque citoyen et à chaque patriote la possibilité de vérifier par soi-même ce que dit Robespierre: les principes libèrent le *jugement civique*. Or, Robespierre a vanté très tôt les rapports entre la citoyenneté, la presse, le jugement par la raison; par exemple dans le discours aux Jacobins (Paris) du 11 mai 1791 sur la liberté de la presse:

<sup>11</sup> Le Défenseur de la Constitution, dans son numéro 1, commence par un article intitulé «Exposition de mes principes» (*Œuvres de Robespierre*, t. IV, Nancy 1939, p. 5-15). Nous reprenons ici certains développements donnés dans notre contribution Robespierre: *des principes révolutionnaires à l'Être suprême*, in *Robespierre. Figure-Réputation*, sous dir. A. Jourdan, *Yearbook of European Studies*, Amsterdam 1996, pp. 37-52.

<sup>12</sup> Sur cette *quaestio vexata* de la popularité révolutionnaire, voir notre texte à paraître chez les Editions Vella, Rome («Le péril de la popularité sous la Révolution», conférence à l'Université de Pise, département philosophie, 3 octobre 2013, publication du programme PRIN, «Le gouvernement du peuple»). Une formulation antérieure et abrégée a été publiée sous le titre «Les leaders et le peuple: contradictions de la Révolution», dans *Populismes. L'envers de la démocratie*, sous dir. M.-C. Esposito, A. Laquière, C. Manigand, Paris 2012, p. 37-46. Voir aussi L. Jaume, *Le Discours jacobin et la démocratie*, Paris 1989, p. 176-191: «La référence jacobine aux principes».

<sup>13</sup> *Œuvres*, t. X, p. 555.

...dans tout État libre, chaque citoyen est une sentinelle de la liberté qui doit crier, au moindre bruit, à la moindre apparence du danger qui la menace<sup>14</sup>

L'orateur concluait ainsi: «il faut ou renoncer à la liberté, ou consentir à la liberté indéfinie de la presse». On sait que Robespierre est revenu sur ces affirmations dans le conflit avec la Gironde (grande utilisatrice de la presse) et pendant la transition au Gouvernement révolutionnaire. Dès avril 1793, à l'encontre de Buzot, leader girondin, il ne voulait pas que la nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen consacre la liberté illimitée de la presse<sup>15</sup>.

Le point capital est que, pour Robespierre, la Terreur (décidée en septembre 1793) ne signifie pas l'abandon des principes. Bien au contraire, elle constitue leur consécration, elle est même le retour au principe de la *démocratie*. Dans les termes de l'Incorruptible, «elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie appliqué aux plus pressants besoins de la patrie»<sup>16</sup>. La Terreur est une phase de la Révolution caractérisée 1) par la *célérité* en tout (dans la transmission des ordres, dans leur exécution, dans l'exercice de la justice révolutionnaire), 2) par la «vertu» comme principe dominant, selon le credo du pouvoir: les discours essentiels en la matière chez Robespierre sont trois rapports présentés au nom du Comité de salut public<sup>17</sup>.

### La célérité

Elle est l'équivalent d'un principe nouveau, car elle se trouve au fondement même du Gouvernement révolutionnaire; cela est souligné par le décret fondateur (14 frimaire an II), dans l'emploi des analogies avec la foudre, la conduction électrique, etc<sup>18</sup>. C'est dans la visée d'une circulation «instantanée» de l'information jusqu'aux extrémités du territoire français qu'est créé à ce moment le *Bulletin officiel des lois*. Dans le même esprit, le discours du 17 pluviôse affirme que la Terreur constitue, par rapport à la vertu républicaine et démocratique<sup>19</sup>, son «application», son «émanation» engendrée selon une rapidité exceptionnelle, ou encore «la justice prompte,

<sup>14</sup> Aulard, *La Société des Jacobins*, 6 vol., Paris 1889-1933, ici vol. II, p. 406, «Discours sur la liberté de la presse».

<sup>15</sup> Archives parlementaires, 1ère série, t. LXII, p. 707 (signalé par erreur dans *Le Discours jacobin et la démocratie*, p. 202, comme t. LXIV, p. 702).

<sup>16</sup> Robespierre, éd. J. Poperen, «Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République», rapport présenté le 17 pluviôse an II, éd. Poperen, t. III, p. 118, *Œuvres*, t. X, p. 357.

<sup>17</sup> «Sur les principes du gouvernement révolutionnaire» (5 nivôse an II, 25 décembre 1793), «Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention...» (17 pluviôse an II, 5 février 1794), «Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales» (18 floréal, 7 mai 1794).

<sup>18</sup> Voir notre analyse des 15 circulaires accompagnant le décret fondateur dans *Le Discours jacobin et la démocratie*, p. 341 et suiv. Voir aussi le discours de Billaud-Varenne présentant le projet de loi qui fonde le nouveau pouvoir: «Sur un mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire...», *Archives parlementaires*, t. LXXXIX, p. 94-100.

<sup>19</sup> Deux termes désormais synonymes selon le même discours (éd. Poperen, p. 113).

sévère, inflexible». Parce qu'elle est réalisation directe des principes révolutionnaires, la Terreur peut et doit faire l'économie des formes: elle constitue la «foudre» que le Peuple français lance sur «l'hydre fédéraliste»<sup>20</sup> depuis la fuite des Girondins traqués, en province, et leur ralliement aux diverses insurrections départementales ( avec appui anglais). Tandis que, par réaction, Benjamin Constant placera la garantie principale des libertés individuelles dans le respect des formes et dans leur lenteur<sup>21</sup>, la Terreur doit refuser de s'attacher aux formes. Comme le dit encore le discours du 17 pluviôse:

On veut gouverner la Révolution par des arguties du palais; on traite les conspirations contre la République comme les procès des particuliers. La tyrannie tue, et la liberté plaide [...]. La lenteur du jugement équivaut à l'impunité<sup>22</sup>

### La vertu

Quant à la vertu, la définition que Robespierre en donne lui confère le statut d'un principe singulièrement extensif. D'un côté, elle paraît proche de ce que Montesquieu avait présenté comme le principe républicain: elle «n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois»<sup>23</sup>; mais, par ailleurs, elle s'étend à toute la vie morale, à la morale privée comme à la morale publique, car «le fondement unique de la société civile, c'est la morale»<sup>24</sup>. Il faut donc entrer davantage dans la conception robespierriste de la vertu, par la comparaison des deux grands discours de pluviôse et de floréal. Cette morale extensive consiste à réaliser la «probité» que l'homme juste respecte dans sa conduite personnelle. L'Ancien régime avait empêché l'expansion de la conduite bonne à l'intérieur de la vie sociale, cette révolution du «for intérieur» très bien décrite par R. Koselleck<sup>25</sup> pour le moment révolutionnaire. Robespierre s'exclame:

Sous la monarchie, les vertus domestiques ne sont que des ridicules, mais les vertus publiques sont des crimes [...]. Sous la monarchie, il est permis d'aider sa famille, mais non la patrie; il est honorable de défendre ses amis, mais non les

---

<sup>20</sup> Autre image: à la fête du 10 août 1793 (fête de l'Unité et de l'Indivisibilité), le Peuple français est représenté par une statue d'Hercule terrassant l'hydre «fédéraliste» sortant du «fangeux marais». Ce scénario est de David, tout comme l'ensemble de la fête.

<sup>21</sup> Il écrira que «les formes sont les divinités tutélaires des associations humaines», et «les seules protectrices de l'innocence»: Discours prononcé au Cercle constitutionnel, le 9 ventôse an VI (Imprimerie Veuve Galletti, p. 16, reproduit dans B. Constant, *Œuvres complètes*, vol. I, «Ecrits de jeunesse, 1774-1799», sous dir. L. Omacini et J.-D. Candaux, Tübingen, Max Niemeyer, 1998, p. 595). Même propos dans *De la force du gouvernement actuel, 1796*. Le thème du danger encouru par les «formes» que menacent les passions démocratiques sera repris par Tocqueville.

<sup>22</sup> Robespierre, éd. Poperen, vol. III, p. 120 et p. 121 (*Œuvres*, t. X, p. 358).

<sup>23</sup> Discours du 17 pluviôse an II, éd. Poperen, p. 114 (*Œuvres*, t. X, p. 353).

<sup>24</sup> Discours du 18 floréal, éd. Poperen, p. 159 (*Œuvres*, t. X, p. 446).

<sup>25</sup> R. Koselleck, *Kritik und Krise*, 1959, en français *Le Règne de la critique*, Paris 1979.

opprimés. La probité de la monarchie respecte toutes les propriétés, excepté celles du pauvre; elle protège tous les droits, excepté ceux du peuple<sup>26</sup>

Précisément, l'État révolutionnaire de 1793 permet l'expansion de la sphère privée (comme individualité «régénérée»), tout en assurant, corrélativement, la surveillance du public sur le privé. Ainsi, à la probité (relation privé-public) répond la vertu (relation public-privé). La vertu est ainsi définie le 17 pluviôse: 1) l'amour de la patrie et de ses lois, 2) la préférence de l'intérêt public à tout intérêt particulier, 3) une «attitude naturelle au peuple»<sup>27</sup>. En ce printemps 1794, la Révolution conduite par les Montagnards a donc abouti à l'abolition des séparations entre l'homme et le citoyen décidées par 1789. Mais toutes sortes d'adversaires, selon les robespierristes, tentent d'inverser ce procès, d'anéantir l'intérêt général sous celui des factions. Il faut donc veiller à l'application des principes, et d'abord *revenir* à ces principes: remonter la machine, prévoir les déraillements. Robespierre est conduit, dans ce moment, à se poser publiquement la question d'un maniement de la politique de Terreur qui se ferait avec discernement. C'est le fameux problème, chez les historiens, de «l'emballement».

Dans le discours du 17 pluviôse où il définit les rapports entre vertu et Terreur, il traite explicitement de la question «Comment juger?». Le discours du 18 floréal s'inscrit dans la même interrogation. En principe la réponse est aisée: si les représentants du peuple possèdent la connaissance de ce qu'est la vertu (qui est donc «naturelle au peuple»), ils ont tous les moyens pour bien délibérer et pour faire exécuter:

Vous avez la pierre de touche par laquelle vous pouvez essayer toutes vos lois, toutes les propositions qui sont faites. En les comparant sans cesse avec ce principe [la vertu], vous pouvez désormais éviter l'écueil ordinaire des grandes assemblées, le danger des surprises et des mesures précipitées, incohérentes et contradictoires.

On peut dire que la vertu républicaine tient lieu de la *prudence* analysée en philosophie depuis Aristote. Pour juger des cas particuliers (test de la prudence, du *phronimos*), il suffit d'observer si la conduite des individus manifeste l'amour de la République qui anime le vrai citoyen. La ligne de démarcation est affirmée de façon péremptoire: «La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles; il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs, ne sont pour elle que des étrangers ou plutôt des ennemis»<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Même thématique chez Saint-Just dans sa critique, en avril 1793, du projet constitutionnel dit «girondin», dû à Condorcet. Voir L. Jaume, *Echec au libéralisme. Les Jacobins et l'Etat*, Paris, Kimé, 1990, chap. 4, trad. éd. révisée, *Scacco al liberalismo. I Giacobini e lo Stato*, Naples 2003 (Istituto Suor Orsola Benincasa, Centro di Ricerca sulle Istituzioni Europee).

<sup>27</sup> Discours du 17 pluviôse, éd. Poperen, p. 114 (*Œuvres*, t. X, p. 353).

<sup>28</sup> Discours du 17 pluviôse, éd. Poperen, p. 119 (*Œuvres*, t. X, p. 357).



Mais dans ce même discours qui affirme le discernement comme qualité simple et aisée<sup>29</sup>, on constate des interrogations et des mises en garde exprimant une inquiétude chez Robespierre: si la Convention peut réprimer «tous les fonctionnaires publics» corrompus, qui, cependant «la réprimera elle-même sinon sa propre vertu?». Marx dira ensuite: «Qui éduquera les éducateurs?». Cependant, sans la vertu des dirigeants, la Révolution ne serait plus qu'«un crime éclatant qui détruit un autre crime», selon les propos de Robespierre<sup>30</sup>.

De plus, il existe une seconde limite à l'exercice de ce que Robespierre appelle la «raison publique»: cette dernière est prompte à discerner les ennemis du peuple, mais on peut l'égarer. «Malheur à celui qui oserait diriger vers le peuple la Terreur qui ne doit approcher que de ses ennemis». Il existe aussi, reconnaît Robespierre, les «erreurs inévitables du civisme». Inévitables? Alors l'infailibilité des principes est grevée d'un doute ! Il est possible qu'«un seul homme vertueux» soit persécuté, ce qui entache l'honneur de la République.

D'où non seulement la question «Comment juger?», mais aussi celle-ci: «Qui jugera?». Ce qui devait être un acte prompt et efficace du jugement révolutionnaire à la lumière des principes (dont la vertu) peut s'avérer source d'aberrations dramatiques, dépendant de tel ou tel acteur du moment. On a vu que Robespierre s'exclamait «la tyrannie tue et la liberté plaide» (17 pluviôse), mais il doit reconnaître aussi que là où les formes disparaissent, tout est possible en matière d'arbitraire. Pourtant, un mois après, il fait passer en force, avec Couthon, la terrible loi du 22 prairial qui supprime toutes les garanties: «Qu'on l'examine cette loi, et au premier aspect on verra qu'elle ne renferme aucune disposition qui ne soit adoptée d'avance par tous les amis de la liberté; qu'il n'y en a pas un article qui ne soit fondé sur la justice et sur la raison»<sup>31</sup>. La liberté, la justice, la raison, deviennent des «principes» pliés à la volonté de pouvoir: des outils de la sophistique. De même pour l'«amalgame» (terme sans doute créé par Saint-Just): quand un individu est poursuivi, c'est souvent toute la famille et les amis qui sont jetés dans les charrettes en route vers la guillotine<sup>32</sup>.

A ces affirmations à la fois péremptoires et traversées de doutes, Robespierre ajoute encore un facteur d'incertitude: le travestissement de la vertu par les méchants. En effet, l'exercice révolutionnaire du jugement

---

<sup>29</sup> Comparez avec la Déclaration des droits de l'homme: ils sont faciles à reconnaître et à protéger puisque, jusqu'à présent, la seule cause des malheurs publics réside dans «l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme» (préambule de la Déclaration de 1789). Le retour aux principes (et à l'évidence du droit naturel) sera aisé.

<sup>30</sup> Discours du 8 thermidor, Œuvres, t. X, p. 554.

<sup>31</sup> Robespierre, Œuvres, t. X, p. 485.

<sup>32</sup> Sur la politique de l'amalgame, on peut se référer au moment où, pour répondre à Fouquier-Tiville qui lui demande comment étayer la mise en accusation commune de Ronsin, Vincent, Hébert et Momoro, Saint-Just lui ordonne «Amalgamez !». Ce sera, comme on le sait, une pratique des procès staliniens. Cf. sur cette anecdote Général Herlaut, *Le Général rouge Ronsin (1751-1794)*, Paris, Clavreuil, 1956, p. 228. Au procès dont il était à son tour la victime, Fouquier-Tiville a reconnu qu'il avait usé de «l'amalgame» pour aller vite et éliminer en masse: le terme devenait consacré dans sa terrible réalité.

auquel il appelle est parasité, selon ses dires, par le *rôle* public que l'acteur politique doit tenir sur la scène de la Révolution. Car le rôle est aussi un masque, une *persona*<sup>33</sup>. Robespierre s'exclame:

Il est bien plus commode de prendre le masque du patriotisme pour défigurer, par d'insolentes parodies, le drame sublime de la Révolution, pour compromettre la cause de la liberté par une modération hypocrite ou par des extravagances étudiées.

Avec désespoir, dans son discours du 18 floréal, il confesse une «subversion des idées révolutionnaires», c'est-à-dire le renversement de ce qui a renversé l'ordre ancien, soit par les modérés (les *citra-révolutionnaires*, dit-il ailleurs) soit par les exagérés (les *ultra-révolutionnaires*). Au bout du compte, il le sait, ce qui attend la «République vertueuse», Terre promise toujours dérobée, c'est l'«anéantissement» de l'œuvre révolutionnaire et le «pouvoir d'un seul»<sup>34</sup>. Il est, lui, ce pouvoir incarné dont tout l'appareil de la Terreur dépend - pour quelques mois encore. La confusion des apparences sur le théâtre de la Révolution, où les vices se font passer pour la vertu, est dénoncée le 18 floréal en ces termes poignants: il apparaît «un mélange odieux de la pureté de nos principes avec la corruption de leurs cœurs»<sup>35</sup>. L'appel aux principes ne fait que renforcer la personnalisation de celui qui les invoque; le sommet des périls est atteint le jour de la fête de l'Être suprême, où le Pontife Robespierre a bravé les mécontentements.

### **Un appel au Ciel: le culte de l'Être suprême**

On comprend mieux, en tenant compte des circonstances du printemps 1794, quel a été le sens et la portée de la référence robespierriste à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme - deux thèses qu'il a fait adopter par un décret de la Convention, le 18 floréal. Si, d'un côté, il existe chez l'homme du peuple une bonté du «cœur» et une «probité» qui soutiennent le lien civique, tandis que, par ailleurs, les sophistes masqués du processus révolutionnaire risquent de tromper le peuple, il faut en appeler à une garantie, la plus haute des garanties. Puisque ces garanties, dans la phase de Terreur, ne peuvent plus résider dans les formes juridiques, il faut les chercher au ciel: Robespierre se confie au ciel, dans un geste sans doute sincère (il a plusieurs fois évoqué la Providence qui veille sur la Révolution)<sup>36</sup>, mais aussi de calcul politique à la façon de Machiavel. Il s'agit en fait de légitimer la Terreur, et son propre pouvoir avec. D'ailleurs, le retour aux principes ne peut trouver de plus solide appui qu'une caution transcendante: «rappeler les hommes

<sup>33</sup> Concernant ce concept chez Hobbes (notamment la *persona multitudinis*), la thématique du Représentant comme acteur du peuple-auteur, et la métaphore théâtrale, voir notre ouvrage *Hobbes et l'Etat représentatif moderne*, Paris 1986.

<sup>34</sup> Discours du 17 pluviôse, éd. Poperen, p. 128 (Œuvres, t. X, p. 364).

<sup>35</sup> Discours du 18 floréal, éd. Poperen, p. 163 (Œuvres, p. 449).

<sup>36</sup> Il a eu sur ce point une controverse avec Guadet aux Jacobins, le 26 mars 1792 (Œuvres, t. VIII, p. 234).

à la nature et à la vérité» dit le texte du 18 floréal<sup>37</sup>. Ce rappel est un *retour* à l'origine et au fondement, à «l'Être des êtres» comme dira Robespierre, le jour de la fête, en brûlant la statue de l'Athéisme pour faire apparaître, parmi les cendres, la figure de la Sagesse<sup>38</sup>.

Dans le discours de présentation du décret, le 18 floréal, dans un passage fameux, Robespierre a exposé le rêve démiurgique de changer la nature humaine; face à l'impossibilité qui en ressort, il exprime sa décision de conduire la société nouvelle à reconnaître Dieu comme protecteur du bien, des principes et de la morale:

Le chef d'œuvre de la société serait de créer [en l'homme], pour les choses morales, un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal; car la raison particulière de chaque homme égaré par ses passions n'est souvent qu'un sophiste qui plaide leur cause.

Le pouvoir révolutionnaire ne peut donc à lui seul *régénérer* l'être humain, il ne peut créer cet instinct qui serait à la fois «rapide» (célérité) et infaillible («Comment juger?»). Voici la réponse au problème:

Or, ce qui produit ou ce qui remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qui imprime dans les âmes l'idée de la sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme<sup>39</sup>

Ainsi, la Révolution française, œuvre humaine, doit faire acte d'humilité, de reconnaissance d'une puissance supérieure: le propos de Robespierre, on le sait, a surpris en Europe et a mécontenté une grande partie du personnel révolutionnaire en France. C'était avouer que le conflit des «factions» n'était pas, sans cela, surmontable. Si l'on peut rapprocher ce passage du *Contrat social*, il évoque aussi Machiavel. Ce dernier, si critique envers Savonarole (appelé un «prophète désarmé», dans *Le Prince*), ne manque pas de le donner en exemple dans les *Discorsi*: «Le peuple de Florence est très éloigné de croire manquer de lumières; et cependant le frère Jérôme Savonarole parvint à le persuader qu'il s'entretenait avec Dieu [...]; sa vie, sa doctrine, et surtout le sujet dont il les entretenait, suffisait pour leur faire ajouter foi à sa mission»<sup>40</sup>. La comparaison entre Robespierre et Savonarole demanderait de nombreux développements, on se bornera ici à relever que Machiavel a vu dans la figure du prophète politique, à la fois révolutionnaire et annonciateur d'une décadence menaçant Florence, la présence et la puissance du religieux; ce sont cette présence et cette puissance que Robespierre décide d'assumer, en faisant fond sur le besoin de

<sup>37</sup> Discours du 18 floréal, éd. Poperen, p. 168 (*Œuvres*, t. X, p. 453).

<sup>38</sup> «Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières: tu connais les créatures sorties de tes mains» (*Œuvres*, t. X, p. 483). En tant que président de la Convention, le 20 prairial, jour de la fête, Robespierre prononce deux discours. Ce scénario de la fête, comme au 10 août 1793, est l'œuvre du peintre David.

<sup>39</sup> Discours du 18 floréal, éd. Poperen, p. 168 (*Œuvres*, t. X, p. 452-453).

<sup>40</sup> Machiavel, *Discours*, éd. Lefort, p. 65 (I, 11, «De la religion des Romains»).

croire présent dans le peuple et en (re)suscitant «ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain». Là encore le «retour à» des principes effacés ou malmenés trouvait sa formulation, tout en faisant appel, néanmoins, à un culte nouveau.

Quant à Rousseau, le thème de la mission d'exception est également robespierriste avant la lettre, mais sous une autre facette: «La grande âme du législateur, écrit-il, est le vrai miracle qui doit prouver sa mission». Nul doute que Robespierre ne se soit retrouvé dans ce portrait<sup>41</sup>.

Rousseau écrivait encore que le difficile est *le commencement*, l'institution d'un peuple nouveau: «Pour qu'un peuple naissant pût goûter les saines maximes de la politique et suivre les règles fondamentales de la raison d'État, il faudrait que l'effet pût devenir la cause, que l'esprit social qui doit être l'ouvrage de l'institution présidât à l'institution même, et que les hommes fussent avant les lois ce qu'ils doivent devenir par elles»<sup>42</sup>. Il s'ensuit que le législateur, conformément à ce que dit Machiavel, cité en ce passage par Rousseau, doit donner aux lois la garantie d'une divinité, comme Numa, par exemple, le fit avec la nymphe Egérie.

Le «peuple naissant» auquel a affaire Robespierre est en fait celui de l'Ancien Régime, d'une monarchie multiséculaire (depuis Hugues Capet au moins): transformer les Français en un «peuple qui renaît» pouvait paraître une gageure. Il suffit, cependant, selon l'orateur, de revenir au Principe des principes, de sortir par le haut du combat des factions...

Tâche désespérée, dont on se demande si Robespierre y a vraiment vu une perspective d'avenir ou plutôt le solo funèbre de son combat? Cependant, les historiens ont montré, dans les temps récents, que les sociétés populaires et organes révolutionnaires, ont fait chorus, que le culte de l'Être suprême prenait la suite dans l'opinion révolutionnaire du culte de la Raison<sup>43</sup>. On peut douter de la sincérité d'une «opinion» tellement encadrée, sur fond d'échafaud.

Pour le théoricien du politique, cet épisode de la Révolution française est de grand intérêt. Ce que suggérait Machiavel est un moyen souvent expérimenté: la soumission du religieux aux visées du politique. Mais, dans le cas de Robespierre, les contradictions abondent. L'appel aux principes est en fait le libre cours donné à l'arbitraire; le caractère *artificiel* et volontariste du nouveau culte prétend engendrer un retour au naturel qui est peu crédible. S'il y a une méditation de Machiavel chez Robespierre - ce qui est plausible - c'est cependant un machiavélisme qui croit à la Volonté en politique (au prix de la Terreur), mais *voudrait en quelque sorte ne pas*

---

<sup>41</sup> Il affirme le 18 floréal: «Un grand homme, un véritable héros, s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement», c'est-à-dire dans le refus de l'immortalité de l'âme (éd. Poperen, p. 169, Œuvres, t. X, p. 454).

<sup>42</sup> Rousseau, *Du contrat social*, II, 7, dans Rousseau, Œuvres complètes, Paris, vol. III, p. 383.

<sup>43</sup> Michel Vovelle (*La Révolution contre l'Eglise. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Complexe, 1989) a dépouillé 5000 envois adressés à la Convention, dont 135 concernant l'Être suprême; il estime qu'il n'y a pas de rupture véritable du premier culte au second (op. cit., p. 186).

*vouloir*. Profonde contradiction, qui affaiblissait politiquement son auteur. Selon le programme exposé dans le discours du 18 floréal, il s'agissait de «ramener les hommes à la nature et à la vérité»; mais la question devenait: «Qui les ramènera?». Il était trop clair que c'était l'Incorruptible lui-même, dans la personnalisation croissante du pouvoir.

Le peuple ne pouvait donc pas se sauver lui-même: telle est l'opinion que Robespierre ne peut plus déguiser au 9 thermidor, lorsque, acculé par ses adversaires, il apparaît comme isolé, personnage tragique, simple chef d'une faction qui chute, après les autres factions. Le «discours des principes» était dénoncé à ce moment comme stratégie carriériste de quelques particuliers – avant que ne commence la légende du *robepierrisme*, notamment chez Babeuf et Filippo Buonarroti, puis dans la mythologie de la gauche révolutionnaire ou réformiste<sup>44</sup>.

---

<sup>44</sup> Voir, pour cette légende jacobine, l'intéressant livre de Jacques Julliard, *Les Gauches françaises, 1762-2012*, Paris 2012. Babeuf écrit: «Le robepierrisme, c'est la démocratie», et il ajoute: «en relevant le robepierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie» (lettre à Joseph Bodson, 9 ventôse an IV): il fallait, encore une fois, «revenir aux principes» pour rajeunir la démocratie! De son côté, Buonarroti écrit dans ses manuscrits que le peuple ne peut pas se sauver lui-même et qu'il faut donc une dictature provisoire menée par une minorité éclairée, qui changera l'ordre social. Ainsi se perpétuera le mythe de la Refondation purificatrice.